

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

Présidence : M. Julien Barro

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Anne Hiltbold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Elif Kaytak et M. Dominique Jacot

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **068-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 4'754'000.— TTC, (dont CHF 226'380.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné au réaménagement de la rue du Collège.
5. Délibération administrative **070-2022 P** : Crédit complémentaire de CHF 284'430 TTC (dont CHF 14'430 TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la poursuite des études sur les cheminements à travers la Moraine et à Vigne-Rouge, ainsi qu'un crédit de réalisation de CHF 1'735'270 TTC (dont CHF 81'770 TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) permettant l'amélioration du cheminement qui reliera la crèche du Val-d'Arve au chemin des Moraines et l'accès au site de l'administration du Val-d'Arve

6. Délibération administrative **072-2022 P** : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021
7. Délibération administrative **073-2022 P** : Proposition du Conseil administratif de préavisier défavorablement le projet de construction de 3 habitats groupés, DP 317'241 - prévoyant un indice d'utilisation du sol de 51.5 % (THPE), sur la parcelle 688, sise au 3 chemin Fillon, classée en 5ème zone
Propositions des membres du Conseil municipal
8. Motion **022-2022 R** : Agrandissement de la patinoire
9. Postulats
10. Résolutions
11. Pétition **007-2022 R** : Mesures de sécurisation Tours de Carouge
12. Questions

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président a le regret d'annoncer le décès de M. Antoine Gabella, ancien Conseiller municipal.

Le Président invite l'assemblée à se lever et observer une minute de silence en hommage à M. Antoine Gabella.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2022

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 est approuvé par 25 oui, 0 non et 4 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Hiltpold :

Secteur de la petite enfance

La première information concerne le Secteur de la petite enfance - étant actuellement en train d'attribuer les places pour la crèche aérée d'été et la Ville de Genève ayant récemment communiqué sur l'ouverture d'une structure d'accueil de ce type, il m'a semblé opportun de vous faire part de ce qui est mis en place à Carouge depuis plusieurs années déjà.

En 2015, sous l'impulsion des directions des structures d'accueil de la petite enfance, et partant du constat que les familles rencontraient des problèmes de garde importants de prise en charge de leurs enfants durant les fermetures estivales, un projet de crèche aérée d'été a été mis sur pieds.

En effet, en ouvrant 225 jours par année à Genève, ce ne sont pas moins de 7 semaines durant lesquelles les SAPE sont fermées dans l'année et durant lesquelles les parents doivent trouver des solutions de garde. En sachant qu'à Genève, de nombreuses familles n'ont pas de proches à disposition (grands-parents), la conciliation avec les contraintes professionnelles est rendue difficile.

En parallèle, on constate que l'offre proposée par les centres de loisirs ou maisons de quartiers etc. ne propose rien avant 4 ou 5 ans.

Organisation et fonctionnement

Aussi, et afin de répondre à ces besoins, Carouge propose chaque été une prise en charge pour les enfants fréquentant une SAPE carougeoise.

Il s'agit d'un accueil à temps complet de 25 places par semaine sur 4 semaines entre mi-juillet mi-août pour un total de 100 places. L'accueil d'été se passe chaque année dans une crèche différente à Carouge ce qui permet une collaboration interinstitutionnelle et une offre variée pour les familles.

L'accueil s'étend de 8h à 18h du lundi au vendredi à temps plein, indépendamment de l'abonnement souscrit pendant l'année.

En principe une seule semaine est accordée à chaque famille, afin de satisfaire le plus grand nombre de familles et de garantir un temps de vacances pour l'enfant.

La priorité est évidemment donnée aux deux parents qui travaillent. Sont réservés les cas d'urgence et de protection sociale particulière.

L'encadrement est assuré selon les normes habituelles.

A ce jour, l'offre est adaptée à la demande des familles. On arrive en principe à octroyer une semaine à chaque famille, même si ce n'est pas le premier choix de la famille, chaque famille dont les parents travaillent reçoit une proposition de place.

Le coût de notre subvention pour cette prestation l'été est de CHF 45'000.-. Les parents participent, pour leur part, à hauteur de CHF 20'000.- à CHF 25'000.-.

C'est forte du succès rencontré à Carouge que la Ville de Genève a décidé d'offrir la même prestation en reproduisant le même modèle que le nôtre, et c'est ce qui a été relaté par la presse récemment. Autrement dit, Carouge était précurseur, et j'en suis heureuse puisque c'est une prestation qui répond à un besoin.

Exposition « Migration : Voix de femmes »

Ma deuxième information concerne l'accueil de l'exposition « Migration : Voix de femmes », un éclairage inédit des mots « femme » et « migrante ».

Du 24 mai au 21 juin, plusieurs portraits de femmes issues de la migration seront affichés le long du mail des Promenades, sur des panneaux de grand format. Passants et promeneurs pourront faire connaissance avec ces héroïnes sorties de l'ombre racontant leur parcours, grâce aux magnifiques portraits photographiques de Sarah Carp, lauréate du Swiss Press Award 2021.

Cette exposition est le prolongement du livre du même nom, qui narre les histoires de vie d'une dizaine de femmes. Elles ont pris la parole et se sont confiées à Nicole von Kaenel, auteure qui excelle dans le registre du témoignage et des récits de vie. Ces femmes viennent des quatre continents. Elles s'appellent Anna, Maguy, Laura, Yilka, Zamila (Carougeoise bien connue), Maryam (sa sœur, devenue magistrate à Onex), Helena, Asyia, Haliba, Sayanthini, Zaira. Elles sont nées à Prague, Ferrandina, Caracas, Kaboul, Bujumbura, Urumqi, Pristina, Jaffna...

Chaque témoignage est mis en perspective avec la situation historique et économique du pays quitté mais aussi avec les conditions d'accueil en Suisse.

A travers l'exposition, les visiteurs sont invités à découvrir des extraits emblématiques du livre et des informations parfois surprenantes sur la migration, souvent évoquée mais dont on connaît peu les réalités et les enjeux.

L'exposition sera visible du 24 mai au 21 juin 2022, le long du mail des Promenades. Le vernissage aura lieu le mardi 24 mai 2022, à 18h, dans le Parc Cottier. Une table ronde sur le sujet est prévue le 17 juin 2022 avec la participation de Mme Nathalie Fontanet, Conseillère d'Etat en charge des questions d'égalité, ainsi que de moi-même.

Parcours d'accueil

Le prochain parcours d'accueil aura lieu ce samedi 30 avril. Ce parcours d'environ une heure et demie qui se termine autour d'un moment d'échanges à la maison de Quartier de Carouge rencontre toujours un franc succès. Plusieurs accompagnants s'engagent pour guider les quelques 60 personnes dans cette balade carougeoise et faire ainsi découvrir aux nouveaux arrivants les bâtiments publics ainsi que les lieux d'activités culturelles et de loisirs. Je tiens à les remercier chaleureusement.

Le rendez-vous est ce samedi 30 avril 2022, à 10h, dans le hall de la mairie. Si vous souhaitez être bénévoles, vous serez les bienvenus. La visite est gratuite, elle a lieu par n'importe quel temps et sans inscription.

Rapport d'activités TSHM

La dernière information que j'ai à vous transmettre concerne le rapport d'activités réalisé par l'équipe des travailleurs sociaux (TSHM) de la FASe à Carouge. Nous le mettons à votre disposition sur CMnet aujourd'hui même. Je vous en souhaite une bonne lecture.

C'est un document très bien fait et vraiment intéressant. Vous pourrez constater l'ensemble des actions et des projets menés en 2021 par les TSHM pour la jeunesse carougeoise mais également par celle-ci. Vous pourrez aussi y découvrir leurs constats et observations sur les problématiques rencontrées par les jeunes de notre commune. Les constats sont tantôt positifs, tantôt inquiétants. Ceux-ci vous permettront de vous convaincre, si besoin était, de la nécessité et de l'utilité de développer des moyens humains et financiers pour nos jeunes.

Communications de Mme Molinari :

Mme Molinari n'a pas de communication particulière.

Communications de Mme Lammar :

Printemps carougeois

J'ai une brève communication qui a trait aux flyers que vous avez trouvés sur vos places en arrivant ce soir et qui concerne le printemps carougeois.

Cette année, le printemps carougeois promet de nous mettre la tête dans les étoiles, tout en gardant, bien entendu, les pieds à Carouge.

Conquête de l'espace, fascination pour le cosmos et l'univers : notre festival printanier décline sa programmation autour d'un thème passionnant, qui fait la part belle à la science et à l'imaginaire.

Du 13 au 22 mai, vous êtes toutes et tous conviés à l'émerveillement, la réflexion, la contemplation et l'interaction grâce aux spectacles, concerts, expositions et ateliers qui composent cette 57^{ème} édition.

Le détail du programme figure sur le flyer qui vous a été distribué, mais vous pouvez également le trouver sur le site internet. N'hésitez pas à participer à cette édition du printemps carougeois !

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Changements dans les représentant.e.s des partis

Le groupe des Vert.e.s fait part des changements suivants soumis à validation du Conseil municipal :

- Au sein de la commission extraparlamentaire de l'Intégration, Mme Jodie Roussel cédera sa place à Mme Catherine Marti.
- Au sein de la Fondation du logement pour les personnes âgées, Mme Jodie Roussel sera remplacée par Mme Pascale Mermoux.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Le Président ne constate aucune opposition. Dès lors, ces remplacements sont validés.

Droit d'opposition aux décisions ACG

Comme indiqué par courriel du 13 avril, la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes générales relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal et à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 6,2 millions au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022 est soumise au droit d'opposition des conseils municipaux. Celui-ci échoit le 27 mai. Toutes les informations figurent sur CMnet, sous l'onglet ACG.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 068-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 4'754'000.— TTC, (DONT CHF 226'380.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), DESTINE AU REAMENAGEMENT DE LA RUE DU COLLEGE

Mme Molinari introduit le sujet. La délibération présentée pour un montant de 4'754'000.- TTC porte sur la requalification de la rue du Collège, en lien avec la délibération administrative n°182-2019, adoptée par le Conseil municipal le 29 octobre 2019 et destinée aux études du réaménagement des rues du Collège, des Moraines et de la Fontenette ainsi que du rond-point Sigismond, y compris la réhabilitation des réseaux communaux et assainissement du bruit routier. Ces études sont, comme vous le savez, en relation avec la mise en place du chauffage à distance (CAD) sur la commune de Carouge, qui implique des travaux importants sur ces routes.

Cela offre une excellente opportunité de requalifier la rue du Collège. Comme les membres du Conseil municipal le savent, dans ce contexte, début 2021, deux commissions TCR ont eu lieu en pré-consultation des variantes d'avant-projet, également en relation avec le passage du bus, dont les autorités cantonales souhaitaient, pour rappel, la mise en place d'un double sens. À la vue de l'exiguïté de la route et comme discuté également lors de ces commissions, la Ville de Carouge a confirmé aux autorités cantonales que l'option du double sens n'était pas envisageable et elles en ont pris acte. Aujourd'hui, c'est donc le projet de requalification de la rue du Collège qui vous est présenté et qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'urgence climatique votée aussi bien au niveau communal que cantonal. Par un nouvel aménagement de l'espace rue plusieurs objectifs sont visés, à savoir

- la mise en conformité du gabarit routier (notamment pour les bus),
- une amélioration de l'impact des nuisances sonores (pose de revêtement phonoabsorbant) selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit la motion 030-2019 « Pour une réduction du bruit routier »,
- l'optimisation du réseau de mobilité douce en créant une nouvelle connexion pour les vélos,
- la création de nouveaux espaces arborisés, en conformité avec la motion 032-2019 « Réchauffement climatique : planter des végétaux et mieux penser l'urbanisme pour lutter contre les îlots de chaleur »,
- la construction d'un collecteur d'eau pluviale en conformité avec le plan général d'évacuation des eaux.

Ce projet contribue pleinement aux objectifs de décarbonisation en lien avec le dérèglement climatique. La stratégie de développement du réseau de chauffage à distance structurant et traversant le territoire

carougeois permettra également à terme de réduire les importations de gaz en lien non seulement avec la question énergétique mais aussi avec le contexte politique actuel.

Le dérèglement climatique rend aussi nécessaire de lutter contre les îlots de chaleur. En créant des zones et des cheminements ombragés en ville, les déplacements des piétons sont favorisés. Cela est particulièrement important pour les personnes âgées et les personnes les plus vulnérables. De plus, les arbres contribuent fortement à réduire la chaleur tout en améliorant la qualité de l'air.

Concernant le calendrier, l'intention des SIG d'alimenter le plan localisé de quartier Léopard depuis la chaufferie des Tours de Carouge, tout en assurant la coordination avec des projets en étude dans les secteurs centre et ouest (rue des Moraines, parking Vibert / Sardaigne notamment), implique de réaliser ces travaux dès la fin de l'été 2023, en continuité de la mise en place du chauffage à distance au boulevard des Promenades, ce qui permettra de mutualiser les coûts. Le phasage de la réalisation de ces projets est important pour impacter le moins possible les habitants et les usagers de la route.

A noter enfin que le plan financier des travaux projetés sera présenté au Conseil du Fond intercommunal d'assainissement pour approbation et la prise en charge du financement se fera dès le retour d'appel d'offres aux entreprises. D'autres fonds et subventions en lien avec ce projet (FIE, FIA, fonds pour les projets d'agglomération) seront aussi sollicités en temps utile. Le montant du crédit de réalisation sera diminué selon les subventions qui seront reçues.

Je vous remercie de faire bon accueil à cette délibération

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

S'agissant de plantation d'arbres, M. Etienne invite la commission à vérifier auprès des mandataires, des services de la commune et de la magistrature, que de bonnes conditions de croissance seront offertes aux plantes et à être attentive au gabarit routier et au diamètre des couronnes par rapport aux façades.

M. Mützenberg formule deux recommandations. La première a trait à la piste cyclable qui est prévue, notamment à sa cohérence avec les autres pistes cyclables du quartier et plus particulièrement de la rue Vautier. Il craint que cette piste cyclable ne s'inscrive pas dans un plan cohérent de réseau de pistes cyclables. Par conséquent, il recommande à la commission de bien réfléchir à ce sujet, en particulier au carrefour de la rue du Marché, la rue Vautier et la rue du Collège, pour s'assurer que la question des pistes cyclables soit véritablement maximisée. Le deuxième sujet de préoccupation sur lequel M. Mützenberg propose à la commission de se pencher concerne la largeur des trottoirs. Il a remarqué que le trottoir du côté de l'école Jacques-Dalphin reste de la même largeur, alors que de très nombreux enfants l'empruntent. Il demande donc à la commission d'examiner la manière dont les deux trottoirs seront disposés, et la largeur du trottoir du côté du restaurant et du côté de l'école Jacques-Dalphin. A son sens, il serait utile d'éventuellement élargir ce dernier.

M. Fraomene souhaite que soient présentés en commission les chiffres sur la compensation des places qui seront supprimées. De plus, il invite la commission à prendre en considération le fait que des places pour personnes à mobilité réduite sont peut-être nécessaires. Il s'interroge également sur les raisons pour lesquelles des places livraison ne sont prévues apparemment que pour la Migros, alors que d'autres commerces se situent dans cette rue. Par ailleurs, il recommande à la commission de se pencher sur la pertinence du phonoabsorbant dans une zone non seulement où la vitesse est limitée à 30 km/h (M. Fraomene voit mal des véhicules passer à plus de 30 km/h connaissant la configuration de cette rue), mais où la Migros se fait livrer par des semi-remorques, alors que le phonoabsorbant supporte mal les poids-lourds. Dans ces conditions, est-il pertinent de dépenser autant d'argent pour du phonoabsorbant, qui coûte plus cher que du goudronnage ordinaire ? M. Fraomene suppose que les professionnels qui ont élaboré le projet se sont posé cette question. Il souhaiterait donc un retour sur ce point en commission. Concernant ensuite les arbres, il constate que de nouvelles plantations sont prévues à proximité des terrasses des restaurants. Il conviendrait de faire attention au type

d'arbres qui seront plantés, parce que certains végétaux attirent certains insectes, ou des moustiques, ce qui peut être désagréable pour les clients en terrasse. M. Fraomene souhaiterait que la Ville de Carouge évite si possible de pénaliser les commerçants.

M. Baertschi a les plus grandes réserves sur le type de végétation proposé, pour les raisons suivantes. Dans les quartiers du XIX^{ème} siècle, l'on trouve effectivement des rangées d'arbres. C'est le cas par exemple sur les grands boulevards. Mais vouloir mettre des canopées à Carouge, dans des rues qui sont étroites, c'est une aberration – une aberration non seulement économique mais aussi écologique. M. Baertschi constate en outre un problème dans la disposition de la végétation dans le préau de l'école. Les auteurs de cette étude n'ont pas tenu compte de l'ordonnancement qu'on trouve dans cette cour, avec le rapport au bâtiment. Enfin, il rejoint en partie les remarques de M. Fraomene, notamment en ce qui concerne les terrasses. Il ne comprend pas comment l'on peut laisser des terrasses et planter des alignements d'arbres. Il est extrêmement circonspect face à ce projet et se réjouit d'en parler en commission.

Quand M. Barbuzzi voit le plan proposé, il a de nombreuses interrogations. Tout d'abord, il ne sait pas si l'on trouve déjà ailleurs, dans des rues aussi étroites qu'ici, une piste cyclable à contresens d'une voie qui est fréquentée par des bus. Cela lui semble dangereux, même si la hauteur des voiries est légèrement différente. Comme il ne fait pas de vélo en ville, il se prononce, par cette remarque, davantage pour la défense de la sécurité des cyclistes que pour la sienne. Il recommande donc à la commission de se pencher sur la pertinence de cet aménagement. Ensuite, M. Barbuzzi rejoint les propos de M. Mützenberg sur l'agrandissement du trottoir du côté opposé à l'école. Selon lui, il serait bien plus censé d'avoir un trottoir plus large du côté de l'école. Si cette disposition vise à conserver la terrasse du restaurant, il faudra peut-être trouver une solution un peu différente, par exemple en modulant différemment les plantations. Un autre élément interpelle M. Barbuzzi. Chacun aura constaté que, dans cette rue, la chaussée se déforme systématiquement et doit souvent être refaite. Sachant que ce sont surtout les bus qui la déforment, M. Barbuzzi se demande comment cette problématique sera gérée. Il serait intéressant de convoquer en commission un expert qui puisse indiquer quelle solution plus pérenne – ou en tout cas qui durera plus longtemps – pourrait être proposée. Il précise qu'il ne remet pas en cause le phonoabsorbant, mais qu'il s'interroge sur le type de revêtement qui serait assez solide pour supporter des charges aussi importantes que des bus. Enfin, il rejoint également les propos de M. Mützenberg concernant la cohérence de cette piste cyclable avec le reste du réseau. Il rappelle qu'on peut prendre la piste cyclable depuis la place de l'Octroi, qu'on peut remonter jusqu'à la rue Vautier, mais qu'on ne peut pas remonter le petit bout de rue Vautier qui rejoint la rue Ancienne. M. Barbuzzi se demande comment les cyclistes pourraient rejoindre cette piste cyclable et s'il ne s'agit finalement pas simplement d'un prétexte pour enlever encore des places de parking en surface. Il souligne qu'avant de supprimer des places en surface, il faut en construire d'autres en sous-sol. Le groupe PDC n'arrête pas de le répéter, mais le Conseil administratif continue à présenter des projets où des places de parc sont supprimées sans que la compensation soit avérée. Ce n'est pas en présentant de tels projets que des solutions arriveront à être trouvées, ce qui est très regrettable. M. Barbuzzi mentionne pour terminer que les TPG pourraient également indiquer à la commission si le fait d'inverser la voie de bus et la piste cyclable et d'agrandir la largeur du trottoir du côté d l'école leur aurait posé des problèmes. Il suppose qu'ils ont de l'expérience sur ce qui peut être fait ou non sur les voiries – il serait par exemple peut-être possible de mettre des bus plus courts.

M. Voignier se réjouit de voir que les TPG ont finalement plié et n'imposent plus de mettre les bus dans les deux sens. Il regrette cependant que, lors d'une commission en 2021, deux projets aient été présentés, l'un avec des bus dans les deux sens, sans aucune marge de manœuvre pour la Commune et des représentants des TPG qui affirmaient que la ceinture devait obligatoirement se faire ainsi. Il avait presque fallu se fâcher avec ces interlocuteurs pour pouvoir leur dire que la commission regrettait qu'ils n'aient pas trouver un autre itinéraire. L'autre projet qui avait été présenté lors de cette commission consistait à fermer complètement la rue, hormis une voie de circulation, et mettre de grands trottoirs de chaque côté. M. Voignier regrette vraiment cette attitude : le Conseil administratif aurait pu informer le Conseil municipal que les TPG avaient finalement renoncé à leur exigence et lui présenter sa vision, voire une version modulable comme à la route de Veyrier avec quelques places de parking.

M. Voignier a l'impression que le Conseil administratif vient ce soir avec un projet ficelé. Il demande aux commissaires de se pencher sur la possibilité de modifier ce projet. Il ne reviendra pas sur la question des places de parc qui sont systématiquement supprimées, ses préopinants l'ont suffisamment souligné. Mais il pense effectivement que la Ville de Carouge a bien plus de facilité à fermer des rues et enlever des places de parc qu'à accepter un projet de parking souterrain qui permettrait justement de voter ces éléments et répondre aux besoins de la population. En conclusion, M. Voignier trouve cavalière la manière dont ce projet a été amené.

Mme Molinari apporte quelques précisions. Elle rappelle que, lors de la précédente législature, il avait été spécifié au Conseil municipal que, pour pouvoir prouver que la proposition des bus dans les deux sens n'était pas fonctionnelle, il fallait procéder à une étude. Personne autour de la table, et le Conseil administratif en premier lieu, n'était d'avis qu'il s'agissait d'une bonne solution. Cette étude avait donc été réalisée dans ce but, mais pas dans l'idée de la mettre en pratique. Par ailleurs, Mme Molinari souhaite mentionner deux éléments qu'elle n'a pas évoqués dans son introduction. Premièrement, les 39 places qui seront supprimées seront compensées selon les règles de compensation prévues par le Canton. Deuxièmement, il n'y a pas que des places pour les livraisons de la Migros. Deux zones de chargement et déchargement sont prévues pour les personnes qui vivent dans la maison de retraite et qui ont besoin d'un accès facilité au bâtiment et pour les personnes vulnérables qui se trouvent au début de la rue. Il y a aussi une place handicapé à proximité. Quant aux autres points qui ont été évoqués, Mme Molinari en discutera avec grand plaisir en commission.

M. Peterschmitt recommande à la commission de demander l'avis de Pro Vélo, puisqu'il a été beaucoup question ce soir de la piste cyclable et des vélos.

En complément à la demande de solliciter l'avis de Pro Vélo, M. Ducellier souhaite que l'avis du TCS sur ce réaménagement soit aussi demandé.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 070-2022 P : CREDIT COMPLEMENTAIRE DE CHF 284'430 TTC (DONT CHF 14'430 TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA POURSUITE DES ETUDES SUR LES CHEMINEMENTS A TRAVERS LA MORAINES ET A VIGNE-ROUGE, AINSI QU'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 1'735'270 TTC (DONT CHF 81'770 TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) PERMETTANT L'AMELIORATION DU CHEMINEMENT QUI RELIERA LA CRECHE DU VAL-D'ARVE AU CHEMIN DES MORAINES ET L'ACCES AU SITE DE L'ADMINISTRATION DU VAL-D'ARVE

Mme Molinari introduit le sujet. Cette délibération concerne deux éléments : un crédit complémentaire destiné à la poursuite des études des tronçons n° 1, 5 et 6 et un crédit de réalisation pour les chemins n° 4 et 4bis.

Pour rappel, le crédit voté le 20 février 2018 dans le cadre de la délibération administrative 111-2018 concernant les six cheminements de mobilité douce passant à travers la Moraine et le quartier de Vigne Rouge a permis de mener les études jusqu'au stade actuel. Il s'agissait de chemins qui figurent d'ailleurs dans le plan directeur communal de 2019 et qui visent, d'une part, une facilité d'accès améliorée entre le centre et le sud de la commune et, d'autre part, des liens entre le collège de Staël, notamment, et la crèche du Val-d'Arve. L'objectif était donc d'améliorer la desserte de ces secteurs.

Sur la base d'avant-projets et du retour d'expérience acquise lors de la réalisation du premier cheminement (qui part depuis la rue du Tunnel en direction du Clos de Pinchat et qui a été inauguré à l'automne dernier), les honoraires d'études ont été recalculés et réévalués en conséquence.

En effet, le développement de ce premier tronçon a démontré les contraintes et les difficultés spécifiques de réalisation dans un environnement boisé aux contraintes particulières en lien avec la topographie, le milieu naturel ainsi que le caractère de forêt de protection que représente la forêt de la Moraine sur les tronçons concernés.

Ce crédit complémentaire permettra de prolonger les études des cheminements jusqu'à la phase des appels d'offres et ainsi de pouvoir déposer une future demande de crédit pour la réalisation basée sur des montants précis de retour de soumission.

Par ailleurs une deuxième phase de réalisation est prévue. Elle consiste à réaménager deux cheminements :

- Le premier, pour lequel le crédit de réalisation a déjà été voté (DA 205-2020), se situe entre le cycle de Pinchat et la place Sigismond (chemin n° 3). Des tests de gestion de flux en grandeur réelle ont permis d'affiner le choix de la variante déposée. Nous entreprendrons les travaux en juin de cette année pour ce tronçon.
- Le deuxième, objet du présent crédit de réalisation, qui a fait l'objet de plusieurs demandes au sein de ce conseil et de la population carougeoise reliera la place Sigismond à la crèche du Val-d'Arve (chemin n° 4) et à la voirie et l'administration du Val-d'Arve (chemin n° 4bis) à travers la forêt. Le souhait est de pouvoir entreprendre les travaux à la suite du cheminement n° 3 pour profiter de la présence de l'entreprise sur place.

Mme Molinari remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération et à ces projets qui vont améliorer les accès de la mobilité douce entre différents secteurs et équipements du territoire carougeois. Elle précise que les chemins en question sont déjà tracés par les usagers historiques de ces cheminements.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'Urbanisme.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi demande que des précisions soient apportées en commission sur les chemins n° 4 et 4bis, qui vont jusqu'à la place Sigismond. S'agissant d'une aire forestière, il existe plusieurs possibilités – le chemin peut être en contrebas ou au milieu de l'aire forestière. Des précisions sur la nature des aménagements seraient également utiles. Actuellement, les cheminements sont faits avec des troncs d'arbres, des copeaux. Il y a un aspect assez rural. Il faudra savoir si l'aménagement impliquera du béton, par exemple, et s'il est compatible avec la zone.

M. Voignier souhaite un point de situation sur les matières qui ont été utilisées sur le premier chemin qui a été réalisé. En effet, quelques soucis étaient apparus concernant leur résistance face aux intempéries, aux freinages des vélos dans la descente, etc. Il serait intéressant de savoir si ce sont ces mêmes matières qui seront utilisées pour ces chemins. Par ailleurs, M. Voignier demande que la commission se penche sur la possibilité de prévoir l'installation d'un banc. Il avait été surpris d'entendre qu'un banc ne serait pas installé sur le premier chemin qui a été réalisé, en raison d'un vis-à-vis sur certains appartements dont les propriétaires s'étaient offusqués du fait que des personnes assises sur ce banc pourrait voir dans leur salon. Ici, il s'agit d'un endroit sans habitations. Un emplacement avec un banc et une poubelle pourrait donc être prévu. M. Voignier espère qu'on ne lui dira pas qu'une habitation se trouve à 250 mètres et qu'on pourrait voir dans le salon avec des jumelles.

M. Fraomene profite de ce point à l'ordre du jour pour poser une question qu'il avait l'intention de poser en fin de séance. Il intervient sur l'itinéraire 3, qui a fait l'objet d'une phase de test. Cet itinéraire part depuis le chemin Charles-Poluzzi et descend les Moraines. Plusieurs habitants ont interpellé M. Fraomene, qui habite dans le quartier, à propos des vélos qui descendent à toute vitesse. Ce ne sont pas les vélos qui montent qui poseraient un problème, mais les vélos cargos et les vélos électriques qui descendent à toute allure. La situation est dangereuse, au vu des nombreux élèves qui prennent ce chemin pour monter au cycle, sans compter les personnes avec des poussettes ou des enfants en bas âge qui se rendent à la crèche. M. Fraomene souhaite savoir si la Commune a eu ces mêmes retours de la part de la population et si des accidents ont déjà été constatés.

Mme Molinari rappelle qu'elle avait fait une communication au Conseil municipal à ce sujet. La Ville de Carouge partage cette préoccupation. C'est du reste pour cela que des tests ont été effectués, pour

voir comment pourrait fonctionner la dynamique des flux. Le chemin se situe dans un endroit assez contraint. S'agissant d'un milieu forestier, la Commune n'a pas le droit d'élargir le chemin. Des analyses ont été faites par le service de l'urbanisme, avec la police municipale et des experts en mobilité externes. L'école a aussi été consultée. Une procédure de consultation s'est déroulée avec les habitants. Globalement, la plupart des personnes trouvaient que le parcours tel qu'il avait été dessiné, c'est-à-dire avec une descente pour les vélos sur la gauche plutôt que sur la droite pour offrir une meilleure visibilité et ainsi diminuer les conflits potentiels, n'était pas le meilleur en raison des conflits notamment avec les groupes d'élèves qui montent le chemin et qui prennent toute la largeur de la route, parce qu'ils sont nombreux. Mme Molinari mentionne qu'à sa connaissance, aucun accident n'a été signalé au Conseil administratif. Comme elle vient de le dire, des contacts ont été pris avec le responsable de la direction des écoles qui a encouragé la Commune à mettre en place la structure actuelle, c'est-à-dire des vélos qui circuleraient plutôt sur la droite. Pour la vitesse, il n'y a pas seulement des vélos cargos mais également des trottinettes qui roulent rapidement. La Ville de Carouge verra comment informer et sensibiliser sur cette question. Mme Molinari note pour terminer que l'aménagement qui est prévu maintenant contribuera déjà un peu à améliorer la situation.

M. Fraomene recommande d'étudier la possibilité de mettre des miroirs dans les virages et des chicanes à vélos, pour les faire ralentir. Les chicanes devront pouvoir se replier afin de laisser passer les véhicules de sécurité.

M. Mützenberg remarque que, pour le projet de parcours n° 4, la configuration sera encore différente de celle pour aller au cycle de Pinchat puisque plusieurs parents emprunteront ce chemin avec des poussettes pour se rendre à la crèche du Val d'Arve. Il faudra bien réfléchir à la manière d'orienter les flux, si ce parcours est utilisé à la fois par des vélos et des parents avec des poussettes. M. Mützenberg recommande à la commission de réfléchir à la question de la canalisation de ces différents flux dans un secteur qui est relativement étriqué puisqu'il est situé dans un bois.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 072-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2021

Mme Molinari procède à la présentation des comptes 2021.

Préambule

C'est avec grand plaisir que Mme Molinari présente ce soir au Conseil municipal les comptes pour l'année 2021, qui sont bénéficiaires, produisant même un excédent de CHF 3,5 millions. Pour rappel, le budget prévoyait un déficit de CHF 4,8 millions.

Ce résultat positif est dû essentiellement à deux facteurs :

- des revenus de la fiscalité en forte hausse
- des charges d'exploitation inférieures de CHF 2,9 millions par rapport au budget (hors amortissements complémentaires de CHF 11,1 millions votés par le Conseil municipal)

L'impact de la crise Covid semble enfin diminuer, non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan humain et social. Le coût total de la crise Covid en 2021 est estimé à CHF 312'000, avec des aides aux entreprises et commerces pour CHF 847'000 au total.

À signaler un certain ralentissement des investissements dû à la crise, mais une année 2021 qui a été marquée néanmoins par l'aboutissement de plusieurs réalisations majeures (nouveau théâtre de Carouge, salle des fêtes, rénovation et agrandissement du musée, réaménagement de la route de Veyrier, centre musical EPI du Val d'Arve, finalisation du premier chemin des Moraines, etc.).

Résultat positif

La slide affichée à l'écran résume les éléments essentiels de ces comptes. Le tableau présente la comparaison entre le budget 2021 et les comptes 2021. Les charges se montent au total à CHF 121,6 millions, soit une variation importante par rapport au budget 2021 qui prévoyait, lui, des charges à hauteur de 113,4 millions. Cette variation n'est pas liée à un excès dépensier de la Commune mais aux amortissements complémentaires qui, bien sûr, n'avaient pas été budgétés et qui ont été votés en cours d'année.

En ce qui concerne les revenus (CHF 125,1 millions au réel 2021), ils incluent CHF 1,9 million de dissolution de la provision de la recapitalisation de la Caisse de pension. Pour rappel, la Commune avait fait une provision de CHF 15 millions en relation à la Caisse de pension qu'il fallait recapitaliser. Le montant de CHF 1,9 million était dû par la Fondation immobilière de la Ville de Carouge. Cette somme a pu être libérée parce que la Fondation l'a versée.

Le résultat net est de CHF 3,5 millions, qui viendront dans la fortune puisque la Commune n'a malheureusement pas le droit de créer des réserves conjoncturelles comme pourrait le faire le secteur privé, par exemple.

A noter par ailleurs que les revenus de la fiscalité sont en forte hausse par rapport au budget 2021 (CHF +14,6 millions) et que les charges d'exploitation, en baisse de CHF 2,8 millions par rapport au budget 2021, sont maîtrisées, malgré la crise Covid. Mme Molinari reviendra plus en détail sur ces deux éléments.

Pour ce qui est des charges (CHF 121,6 millions au réel 2021), les charges de personnel diminuent de CHF 1 million (soit CHF 38,8 millions), en raison notamment de recrutements qui ont été décalés dans le temps. Les amortissements diminuent aussi, pour CHF 1,3 million. La ligne 31 Biens, services et marchandises a également baissé (CHF -1,6 million), au vu du ralentissements des activités.

Globalement, la répartition des charges est stable par rapport à 2020.

Evolution des charges et revenus

Mme Molinari a mis en évidence, dans cette slide, les charges et les revenus extraordinaires, pour montrer que, dans les comptes, la Commune a des rentrées qu'elle ne prévoit pas ou sur lesquelles elle a moins de mainmise, notamment les corrections fiscales qui, cette année, représentent un montant considérable, de CHF 10,2 millions. Mme Molinari mentionne également les amortissements complémentaires qui ont été votés par le Conseil municipal et qui, pour rappel, doivent être votés dans l'année qui précède, en anticipation d'un bon résultat, et non pas lorsque la Commune a les comptes entre les mains.

A noter qu'en ne prenant pas en compte les amortissements complémentaires, les correctifs fiscaux et la dissolution de la provision pour la recapitalisation de la Caisse de pension, les comptes seraient malgré tout positifs, à hauteur de CHF 2,5 millions,

Charges maîtrisées

Comme mentionné plus tôt, les charges sont maîtrisées.

Mme Molinari précise que, dans ce graphique, la nature 318 Dépréciations sur créances a été extraite de la nature 31 Charges de biens et services d'exploitation. La nature 318 (CHF +654'000) figurant ici en tant que telle, le chiffre de CHF -2,294 millions pour la nature 31 n'est pas le même que celui évoqué plus tôt. Pour rappel, les provisions sur le risque, qui ont été maintenues à 4%, figurent sous la nature 318.

Globalement, les charges sont en diminution (CHF -2,3 millions pour les charges de biens et services, CHF -1,3 million pour l'amortissement du patrimoine administratif, CHF -1 million pour les charges du personnel). Seules les dépréciations sur créances sont en augmentation, ainsi que les autres charges financières et les transferts (natures 34 et 37), pour CHF +1,1 million qui se décomposent comme suit :

CHF +1 million de charges de transfert et CHF +100'000 pour d'autres frais. Cette augmentation s'explique notamment par le fait que certains éléments sont directement liés à la fiscalité. Puisque celle-ci a beaucoup augmenté, ils augmentent automatiquement, notamment la compensation aux communes françaises, pour CHF +600'000.

Amortissements

Mme Molinari en vient aux amortissements, qui sont bien sûr en lien avec les investissements, lesquels doivent anticiper la variation des besoins. Les investissements d'aujourd'hui sont les amortissements de demain. Pour rappel, les investissements commencent à être amortis quand le chantier est terminé. Les amortissements ont un impact important sur le budget de fonctionnement.

L'évolution des charges d'amortissements est stable.

L'écart de CHF -1,3 million par rapport au budget 2021 est dû au décalage de projets ou à des corrections. Comme indiqué plus tôt, l'activité en 2021 a en effet été un peu ralentie pour les raisons que Mme Molinari a mentionnées.

Les amortissements complémentaires votés, qui se montaient à CHF 11,1 millions, ont pu être entièrement comptabilisés, grâce à un excellent résultat. C'est une bonne nouvelle.

Charges de personnel

Les charges de personnel sont un des postes les plus importants dans les charges d'une commune, ce qui est normal. Elles se montent à CHF 38,8 millions en 2021, soit une diminution de CHF 1 million par rapport au budget.

Cette diminution est due à des recrutements qui ont eu lieu un peu plus tardivement que prévu. Mme Molinari mentionne également les remboursements de l'APG : au vu de la situation particulière, CHF 900'000 ont pu être économisés (CHF 1,2 million au réel 2021, contre CHF 300'000 au budget). Enfin, des absences ont été moins souvent remplacées que prévu, ici aussi en raison de la situation Covid et post-Covid.

Crise sanitaire : Impact

Mme Molinari indique que les mesures de solidarité et de protection communale se sont montées au total à CHF 847'000, soit :

- CHF 377'000 pour le projet de bons solidaire, montant qui était budgété.
- CHF 197'000 pour la gratuité des terrasses sur le domaine public
- CHF 107'000 pour les suspensions de loyers pour les baux commerciaux
- CHF 83'000 pour le contrôle des pass, le nettoyage plus fréquent et la désinfection
- CHF 41'000 pour le fonds de solidarité communal
- CHF 42'000 en lien avec du montant minimum de la taxe professionnelle qui a été mise à CHF 0.- au lieu de CHF 30.-

Par ailleurs, un certain nombre d'activités n'ont pas pu avoir lieu, pour un montant non-dépensé de CHF 526'000. Mme Molinari cite à titre d'exemple CHF 223'000 pour la jeunesse, en relation avec les camps de vacances ou la fête des écoles, ou encore CHF 150'000 pour le sport, en particulier pour la patinoire.

A noter en outre une rentrée de CHF 242'000 de subvention fédérale pour les pertes enregistrées par les crèches en 2020.

Par conséquent, l'impact total de la crise sanitaire se monte à CHF 321'000.

Répartition des revenus

La fiscalité s'approche des CHF 100 millions, puisque les revenus fiscaux s'élèvent à CHF 99,7 millions en 2021 (personnes physiques, personnes morales, taxe professionnelle, fonds de péréquation). Les autres revenus (par exemple l'abonnement à la piscine, les revenus du stationnement, les montants payés par les parents pour les cantines scolaires, les revenus financiers liés aux DDP, les revenus de transfert tels que le montant de compensation pour RFFA) se montent à CHF 25,4 millions.

Mme Molinari relève que la fiscalité augmente aussi bien pour les personnes morales que – et c'est plus étonnant au vu de la période difficile qu'ont traversés de nombreux ménages – pour les personnes physiques. La production des personnes physiques est de CHF 62,7 millions, soit une augmentation de CHF 5,4 millions par rapport au budget 2021. Elle représente 50% des revenus. Les personnes morales rapportent CHF 17 millions, soit 14% du total. La taxe professionnelle, à CHF 17,5 millions (14% du total des revenus), est essentielle pour la Commune. Elle correspond à 7 centimes, sachant qu'en 2021, au vu du résultat, la valeur du centime est de CHF 2 millions.

A noter une légère variation du fonds de péréquation (CHF +600'000 par rapport au budget 2021) ainsi qu'une variation des autres revenus (CHF +1,9 million).

Evolution des revenus de la fiscalité

L'évolution du réel est très forte depuis 2017, avec un saut en 2021 : la fiscalité était budgétée à CHF 85 millions et le réel est de presque CHF 100 millions. La valeur du centime augmente par conséquent, à CHF 2 millions, contre CHF 1,7 million en 2020.

La slide suivante montre que pratiquement tous les postes relatifs à la fiscalité augmentent, hormis les revenus financiers, en raison du non-encaissement des loyers, de la gratuité des terrasses et de la non-entrée de revenus liés aux manifestations qui étaient prévues au budget et qui n'ont pas pu avoir lieu. Globalement, la hausse des revenus par rapport au budget est de 15,3%, soit CHF 16,6 millions.

Taxe professionnelle communale

Comme mentionné plus tôt, la taxe professionnelle communale est une part essentielle des revenus de la Commune de Carouge. Elle est relativement constante d'une année à l'autre.

Mme Molinari souligne que le nombre de bordereaux qui a pu être produit est en nette augmentation. Cela signifie que les services ont accompli un travail très important pour pouvoir traiter de manière rapide un grand nombre de bordereaux.

À noter que 1'400 contribuables s'acquittent de la taxe minimale, qui était à CHF 0.- en 2021 conformément au choix du Conseil municipal.

Mme Molinari mentionne en outre que le secteur des banques et assurances était en année de taxation reconduite, c'est-à-dire que les taxations étaient faites sur la base des années 2018 et 2019. Cela a assuré une certaine stabilité.

Investissements ouverts

Les investissements ouverts correspondent aux investissements déjà votés et en cours au 31 décembre. Ils ne comprennent pas les projets qui n'ont pas encore été votés, qui, eux, peuvent figurer dans le plan des investissements. Au 31 décembre 2021, il s'agissait de 84 délibérations, pour un montant total de CHF 76 millions, qui concernent essentiellement le patrimoine administratif.

Concernant l'évolution des engagements ouverts, Mme Molinari anticipe une question en indiquant que le montant de 2017 n'était pas dû à une explosion des investissements, mais à un mode de calcul qui était à l'époque différent.

Investissements

Sur les 67 projets, pour un total de CHF 31 millions bruts investis durant l'année 2021, Mme Molinari indique que 10 projets principaux représentent, à eux seuls, les trois quarts du montant de CHF 31 millions, soit CHF 22,9 millions. Il s'agit notamment du théâtre, de la salle des fêtes, du musée, de la cité Léopard et du centre des Pervenches.

Intérêts de la dette par habitant

Mme Molinari en vient à la charge de la dette, qui est bien sûr en lien avec les investissements. Cette année, une nouvelle ligne rose a été intégrée au graphique. La courbe verte correspond à la dette brute par habitant, tandis que la courbe rose correspond à la dette nette par habitant. L'on constate que la tendance est bien différente, parce que la dette nette par habitant tient compte des liquidités et du patrimoine financier. Si la Commune dispose de beaucoup de liquidités et de patrimoine financier, la dette nette par habitant sera d'autant plus basse. Comme, en fin d'année 2021, la Ville de Carouge a contracté des emprunts (à hauteur de CHF 15 millions, de mémoire) parce que les taux étaient très favorables, elle a pu garder des liquidités, ce qui a fait diminuer la dette nette par habitant, alors que la dette brute par habitant (soit le montant des emprunts – CHF 122 millions – divisé par le nombre d'habitants – 22'727, en légère baisse par rapport à 2020) a augmenté.

Mme Molinari souligne, une fois de plus, que la dette est directement en relation avec les investissements de la Commune et sa capacité à s'autofinancer. L'emprunt en fin d'année 2021, plutôt que d'utiliser les liquidités, était une opération très intéressante. Mais les taux pouvant fluctuer, un suivi extrêmement précis est effectué par M. Di Stefano et le service financier.

Indicateurs

Ces indicateurs permettent d'avoir un regard au-delà des simples comptes. Le bilan se monte à CHF 340 millions. Les liquidités, qui s'élèvent à CHF 17 millions, ont fortement augmenté en 2021, pour les raisons que Mme Molinari vient d'exposer. La fortune (CHF 180 millions) est augmentée du montant du boni, soit CHF 3,5 millions. Le ratio dette/patrimoine est de 0,42, tandis que le ratio entre la dette et la fortune est de 0,5. Les membres du Conseil municipal trouveront des éléments dans leur classeur qui expliquent que ces indicateurs sont plutôt bons – des explications complémentaires pourront être apportées en commission, s'ils le souhaitent.

Conclusion / Perspectives

En conclusion, Mme Molinari souligne que les résultats sont très bons, en relation avec une forte croissance de l'économie, une forte hausse des revenus de la fiscalité, une bonne maîtrise des charges hors covid, des amortissements complémentaires, des provisions fiscales dont l'estimé a été conservé à 4%, des revenus extraordinaires non récurrents, un contexte économique – pour l'instant du moins – stable. À noter toutefois que l'évolution du contexte géopolitique est incertaine, de même que celle liée à la situation sanitaire. L'on remarque, peut-être aussi grâce au soutien fédéral, cantonal, mais aussi communal, une certaine résilience de l'économie, les mesures de soutien Covid ayant été relativement fortes en Suisse.

La prudence reste de mise car :

- Deux tiers des augmentations des revenus sont dus à un effet de rattrapage sur lequel la Commune a très peu de maîtrise et qui peut fluctuer dans un sens ou dans l'autre d'une année à l'autre

- L'inflation : non seulement le coût de l'énergie est en train d'exploser, mais le coût des matières premières pour les constructions augmente aussi de façon importante – d'une manière générale, les coûts d'acquisition de biens et marchandises sont en augmentation.
- Des investissements importants sont à venir, notamment en relation avec la situation climatique. La Commune devra développer des activités en lien par exemple aux économies d'énergie et à la transition énergétique et climatique. En outre, le développement des nouveaux quartiers (le PAV, mais aussi par exemple la Fontenette) nécessitera des investissements pour les équipements et les espaces publics. Mme Molinari avait eu l'occasion d'en parler au Conseil municipal lors de l'examen du budget : ce sont des montants extrêmement importants qui se profilent à l'horizon, sans mentionner la question de la planification importante et de la capacité à suivre tous ces dossiers.

Mme Molinari signale que tous les documents se trouvent dans le classeur qui a été remis aux membres du Conseil municipal et sont aussi disponibles sur CMNet.

Enfin, Mme Molinari remercie le service financier, en particulier M. Giovanni di Stefano, pour son appui et sa très bonne gestion du patrimoine, des investissements, des comptes, des budgets, bref de tout ce qui concerne la gestion financière d'une commune.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'est pas demandée.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 073-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE PREAVISER DEFAVORABLEMENT LE PROJET DE CONSTRUCTION DE 3 HABITATS GROUPES, DP 317'241 - PREVOYANT UN INDICE D'UTILISATION DU SOL DE 51.5 % (THPE), SUR LA PARCELLE 688, SISE AU 3 CHEMIN FILLON, CLASSEE EN 5EME ZONE

Mme Molinari introduit le sujet.

La Ville de Carouge est appelée à se prononcer sur un projet de densification en zone villas.

La parcelle concernée par le projet (no 688) se situe sur le plateau de Pinchat. Il s'agit d'un grand domaine de plus de 14'000 m² qui accueille aujourd'hui une maison de maître et un vaste terrain richement arboré. Le projet de densification propose la construction de trois nouveaux immeubles de quatre à cinq étages (R+3 ou R+4) ainsi que le maintien du bâtiment existant, totalisant trente-six logements pour l'ensemble de l'opération.

Le projet en question propose une densité relativement importante avec un indice d'utilisation du sol (IUS) de 0,515. Cela présuppose une dérogation à l'IUS maximal de 0,3 normalement autorisé en zone villas. La Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) peut autoriser une telle dérogation mais la conditionne à l'accord de la Commune exprimé sous forme d'une délibération municipale (art. 59 al. 4 let. b LCI). C'est la raison pour laquelle ce dossier est présenté au Conseil municipal.

Avant de rentrer plus en détail dans le projet, qui sera discuté en commission, Mme Molinari apporte quelques précisions sur le cadre légal. La LCI précise que les dérogations à l'IUS ne sont possibles que dans les périmètres de densification accrue définis par un plan directeur communal (PDCoM). Le plan directeur communal de Carouge est toutefois en cours de révision et les périmètres de densification accrue n'ont pas encore été définis. La définition de ces périmètres se fera en concertation avec la commission Urbanisme, mobilité, aménagement à l'automne 2022 et le PDCoM devrait être soumis au Conseil municipal début 2023. Dans l'attente de la définition de ces périmètres, c'est l'art. 59 al. 4bis de la LCI qui s'applique. Cet article spécifie que les dérogations ne sont possibles que « lorsque les circonstances le justifient » et que « cette mesure est compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier ». Il s'agit donc maintenant de définir si le présent projet « est

justifié par les circonstances » et est « compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier ».

Il est tout d'abord nécessaire de relever le caractère exceptionnel de la parcelle concernée. Elle est dotée d'un cadre naturel et d'une arborisation remarquable. Cet espace constitue ainsi un poumon vert non seulement pour le périmètre mais aussi pour tout le territoire communal. A ce titre, le recensement architectural du Canton, qui est en cours de validation, confère au bâtiment existant et à son domaine une valeur exceptionnelle. De plus, l'inventaire ISOS définit un objectif de sauvegarde A (objectif maximal) pour le secteur, notamment pour son arborisation.

Face au caractère exceptionnel de la parcelle, le projet tel que soumis aujourd'hui ne paraît pas justifié. Le contexte de l'urgence climatique déclaré au niveau cantonal et au niveau communal le 28 janvier 2021, ainsi que le plan climat cantonal 2020 - 2e génération (publié par le Conseil d'Etat le 2 juin 2021) supposent un certain rééquilibrage des politiques publiques. Il est ainsi nécessaire de limiter notre impact sur l'environnement et plus particulièrement de préserver les couloirs de biodiversité ainsi que, plus généralement, les arbres. A ce titre, il paraît nécessaire de préserver cette zone de respiration riche en arbres et pleine-terre, notamment au vu des autres développements prévus sur le territoire communal.

De plus, ce projet ne semble pas compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier. En effet, il impacte de manière considérable les valeurs écologiques et paysagères de la parcelle mais également de l'écosystème dans lequel elle s'inscrit. Quatre points méritent notamment d'être relevés :

- Le projet a un impact considérable sur l'arborisation du site et les continuités végétales, avec notamment une demande d'abattage de 23 arbres.
- Certains des bâtiments s'implantent à moins de 20 m de la lisière forestière, ce qui nécessite une dérogation au retrait des constructions imposé par la loi sur les forêts.
- Le projet propose un parking en sous-sol qui relie les différents bâtiments entre eux. Un tel dispositif paraît disproportionné dans sa taille et crée une discontinuité écologique en surface et en sous-sol.
- Certains bâtiments dérogent à la hauteur maximale (10 m) normalement autorisée en zone villas.

Fort de ces éléments, le Conseil administratif propose de préavis défavorablement le projet de construction de trois habitats groupés, DP 317'241, prévoyant un indice d'utilisation du sol de 51, 5 % (THPE), sur la parcelle 688, sise au 3 chemin Fillon, classée en 5^{ème} zone.

A noter que le Conseil administratif a remis un préavis à l'office des autorisations de construire (OAC) le 25 janvier 2022 dont la position et les arguments sont similaires à ceux de la présente délibération. Le Conseil administratif demandait que le projet soit modifié afin de prendre davantage en compte les éléments évoqués – il ne s'agissait donc pas d'un simple rejet du projet. Si ce dossier est aujourd'hui soumis au Conseil municipal, c'est que la procédure s'explique par un flou autour des pratiques administratives dans la phase transitoire avant formalisation du PDCom. En effet, en l'absence de définition des périmètres de densification accrue, la loi ne mentionne pas explicitement quel organe, entre le Conseil administratif ou le Conseil municipal, doit préavis les projets avec dérogation à l'IUS. L'OAC n'ayant rien précisé dans sa première demande de préavis, le Conseil administratif s'est saisi du dossier. L'interprétation de l'article de loi a toutefois pu être précisé entretemps et l'OAC a confirmé la nécessité pour le Conseil municipal de s'exprimer sur le projet, raison pour laquelle ce projet de délibération proposant un préavis défavorable lui est soumis aujourd'hui.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier donne lecture d'un extrait du courrier qui a été envoyé au Conseil municipal par l'avocat des personnes qui souhaitent construire : « Notre mandante et ses architectes se tiennent volontiers à votre disposition pour présenter plus en détail leur projet et répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir à son sujet. » M. Voignier trouverait intéressant de recevoir le bureau Quatre Architecture

Territoire, d'autant plus qu'ils proposent d'établir une marquette, ce qui permettra de mieux concevoir comment le projet s'inscrit dans son environnement. Par ailleurs, sachant que de grands bâtiments ont été construits en contrebas sans poser autant de problèmes, M. Voignier souhaite que la configuration actuelle du quartier soit présentée en commission.

M. Ducellier remarque que le courrier évoqué par M. Voignier précisait que plusieurs échanges avaient eu lieu entre le service de l'urbanisme et les architectes du projet. Pour bien comprendre l'orientation qui a été donnée aux architectes, il souhaite savoir quels sont les consignes et les objectifs qui ont été donnés à ces derniers par le service de l'urbanisme. En outre, un point de situation sur les autres préavis des services cantonaux serait utile pour avoir une vision globale de ce dossier.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. MOTION 022-2022 R : AGRANDISSEMENT DE LA PATINOIRE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 février 2022 et renvoyé en commission Sports et loisirs.

Celle-ci s'est réunie le 12 avril 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Von Burg s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Von Burg répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la motion par 9 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président rappelle l'amendement adopté par la commission, avant d'ouvrir la discussion :

« Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge invite le Conseil administratif à effectuer, dans l'idée d'un éventuel agrandissement, un bilan global de notre patinoire, tenant compte de sa fréquentation ces dernières années, de son état actuel, des coûts d'investissement de nouvelles infrastructures et de l'utilisation de la place de Sardaigne en période de fin d'année. »

Le Président ouvre la discussion.

M. Barbuzzi souligne que, comme relevé en commission et mentionné au procès-verbal, des intervenants que des membres du Conseil municipal, lors du tour de pré-consultation, avaient demandé de convoquer n'ont pas été invités. C'est une des premières fois que cela arrive. L'on a prétexté que cela avait été fait volontairement au vu de l'invite de la motion. M. Barbuzzi ignorait qu'une nouvelle pratique avait été instaurée à Carouge, mais, dans tous les cas, les informations que le Conseil municipal avait souhaité obtenir n'ont pas été données en commission. Les motionnaires ont toujours dit qu'ils étaient prêts à faire des amendements et à revoir l'invite, mais en ayant à disposition des informations complémentaires. Du reste, en commission, de nombreuses interventions de tous les bords politiques ont eu lieu pour demander des informations sur les horaires, le fonctionnement de la buvette, les emplacements potentiels pour la patinoire, etc. Cela montre bien que les commissaires étaient intéressés par le sujet. M. Barbuzzi demande donc que la motion soit renvoyée en commission, pour respecter la demande formulée en plénière d'auditionner le club de hockey, qui utilise fortement cette structure, qui a une bonne connaissance du domaine et qui pourrait fournir de nombreuses informations, notamment sur ses besoins. Avant de valider l'amendement de la commission, il convient de renvoyer à nouveau la motion en commission, pour une discussion un peu plus large.

M. Morex ne veut pas être formaliste. Il souligne toutefois que la commission a voté l'amendement, mais qu'elle n'a pas voté la motion. Il est donc étonnant que le Conseil municipal traite ce soir cette

motion. Il faut reconvoquer une commission et auditionner les différents intervenants qui avaient été demandés. Il ne sert à rien de parler de cette motion ce soir.

M. Peterschmitt suggère un amendement, malgré la proposition de renvoi en commission. Il s'agit d'ajouter sept mots à l'amendement voté en commission : « Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge invite le Conseil administratif à effectuer, dans l'idée d'un éventuel agrandissement, un bilan global de notre patinoire, tenant compte de sa fréquentation ces dernières années, de son état actuel *et de son bilan énergétique*, des coûts d'investissement *et environnementaux* de nouvelles infrastructures et de l'utilisation de la place de Sardaigne en période de fin d'année. »

Le Président se propose de mettre aux voix cet amendement uniquement si le renvoi en commission est refusé.

M. Von Burg, en tant que président en exercice de cette séance (en réalité il est vice-président de la commission, mais le PLR refusant toujours toute présidence de commission, il en est le président en exercice), assume entièrement la décision de ne pas avoir convoqué les responsables du club, parce que la motion demande au Conseil administratif une étude sur la question de l'agrandissement. Pour lui, cela veut dire de toute évidence que le Conseil administratif entendra le club dans le cadre de son étude et que l'avis exprimé par ce club sera un des éléments qui sera ensuite soumis au Conseil municipal, une fois que cette étude aura été faite. C'est donc par souci de clarté et par souci de cohérence que M. Von Burg a pris cette décision. S'il est en désaccord avec ce qui semble être la pratique du Conseil municipal, il le regrette, mais il regrette par la même occasion que ce Conseil ne tienne pas compte de ce que demande vraiment cette motion et ne s'y conforme pas. Si le Conseil municipal décide de renvoyer le sujet en commission, cela lui est bien égal – le plénum pourra discuter de l'agrandissement de la patinoire en 2025.

M. Barbuzzi rebondit sur ces propos. En démocratie, quand une demande formelle de recevoir des intervenants est faite en Conseil municipal, il n'appartient pas au président de la commission de ne pas convoquer ces personnes. C'est un déni de démocratie évident, quelle que soit l'invite de la motion. Selon M. Barbuzzi, M. Von Burg commet une erreur en disant qu'il assume ce choix, parce que ce n'est pas un choix démocratique.

M. Voignier souligne que le choix du PLR de ne pas prendre de présidences de commission n'a rien à voir avec ce qui s'est passé lors de ladite commission. Il ne reviendra pas sur les motifs qui ont conduit le PLR à ne pas prendre de présidences de commission, ni sur les comportements de certains en début de législature. Mais, encore une fois, les propos tenus par M. Von Burg n'ont pas lieu d'être.

M. Calame demande une suspension de séance.

La séance est suspendue quelques minutes.

À la reprise de la séance, le Président met aux voix la proposition de renvoyer la motion en commission des Sports.

Le renvoi en commission des Sports est accepté par 23 oui, 0 non et 6 abstentions.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier avait demandé, lors de la séance du Conseil municipal, que le service voirie, travaux et espaces verts vienne expliquer en commission les éventuels problèmes de stockage qui seraient posés par un agrandissement de la patinoire et ce qu'un agrandissement impliquerait en termes d'entretien, etc. Il semble que ces explications n'ont pas été données en commission. Par ailleurs, la commission pourrait peut-être recevoir le gérant de la buvette, pour savoir s'il pourrait imaginer une entrée différente. L'entrée actuelle, des deux côtés, n'est en effet pas idéale.

M. Barbuzzi ose espérer que, cette fois, le club de hockey de Carouge sera convoqué. Par ailleurs, un retour de la part de la Commune de Plan-les-Ouates, qui dispose d'une patinoire plus grande que celle de Carouge, serait intéressant. Cette Commune pourrait apporter des informations sur le fonctionnement d'une telle patinoire et sur les raisons pour lesquelles elle a une patinoire de cette taille, notamment s'il s'agissait de pouvoir séparer la patinoire, sachant que Plan-les-Ouates a aussi un club de hockey.

9. POSTULATS

Il n'y en a pas.

10. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

11. PETITION 007-2022 R : MESURE DE SECURISATION TOURS DE CAROUGE

Cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 24 février 2022 et renvoyé en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 5 avril 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Turgut Bandelier si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Turgut Bandelier répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement le classement de la pétition par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier souhaitait simplement rappeler la demande émise lors de la commission et que Mme la Conseillère administrative s'était engagée à transmettre au Conseil administratif. Il convient de ressortir le dossier des terriers dans le secteur des Tours. Ce projet avait été présenté il y a quelques années, puis plus aucune nouvelle n'avait été donnée. C'est le moment de le ressortir des tiroirs et de le mettre en œuvre.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le classement de la pétition.

La pétition est classée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite du 16 décembre 2021 du groupe PLR concernant la mobilité

En réponse à votre question écrite du 16 décembre 2021, j'ai le plaisir de vous faire parvenir les éléments de réponse ci-après que vous trouverez après chacun de vos questionnements.

Mesdames les conseillères administratives, depuis plusieurs semaines des travaux sont entrepris pour l'installation de nouvelles places vélos et deux-roues motorisés. Il y a quelques années les trottoirs ont été agrandis au détriment de la route pour les piétons et les personnes à mobilité réduite.

Pourquoi maintenant construit-on des places pour vélo alors qu'ils n'ont pas le droit de rouler ?

La place limitée sur chaussée constitue un défi pour intégrer davantage de places de stationnement pour cycles. Dès lors, elles ont été installées, pour une partie d'entre elles, sur des espaces libres dans le cas de trottoirs larges ou d'espaces inutilisés. Les usagers doivent se comporter selon les règles de circulation routière et pousser leur vélo sur le trottoir pour aller se parquer.

Pourquoi des places sans prendre en compte les vélos cargos ?

Nous souhaitons dans un premier temps répondre rapidement à la forte progression de la demande en places de stationnement cycles. Les usagers des vélos cargos n'ont en effet pas de places spécifiques, mais ils peuvent toutefois sécuriser leurs véhicules en bout de dispositifs quand la configuration le permet. Des réflexions sont par ailleurs en cours pour l'intégration de ce type de ce besoin dans l'espace public et éventuellement dans des parkings en ouvrage.

Que faire des vélos attachés aux arbres, bancs et autre installation ?

L'augmentation de l'offre de stationnement aménagée vise notamment à réduire cette pratique. De plus, la Police municipale procède régulièrement à des campagnes d'enlèvement des épaves, ce qui participe aussi à la réduction du stationnement sauvage et libère des places dans les structures existantes. Des actions de prévention et de sensibilisation sont par ailleurs envisagées, par exemple la pose de « cravates » sur les véhicules mal stationnés.

Quels sont les coûts de ces nouvelles installations ?

Les coûts comprennent : le rabotage du marquage, le nouveau marquage, le déplacement/pose d'arceaux, la fourniture de nouveaux arceaux

Total secteur Nord : 95'000.-

Combien de places de parking pour voiture ont été supprimées ?

Pour les secteurs Nord, 20 places pour voitures ont été converties en places pour deux-roues motorisés (à raison de 4-5 places 2 rm pour 1 place voiture, selon la règle de conversion définie dans le cadre de l'application de la LMCE).

Le bilan pour le secteur Nord :

- - 20 voitures
- + 111 motos/scooters
- + 178 cycles

Pour les secteurs Centre et Est les études sont en cours.

Ces places ont-elles été compensées ?

Les places converties ne sont pas soumises à compensation.

Pouvez-vous nous transmettre un relevé des places compensés ces dernières années ?

Depuis l'entrée en force de la LMCE, le 5 juin 2016, la Ville de Carouge a compensé au total 337 places dans ses parkings en ouvrage.

Pourquoi ne pas avoir un plan cohérent intégrant tous les acteurs ?

La démarche est basée sur des observations de la situation sur le terrain (notamment constats de stationnement illicite des deux-roues motorisés et cycles) effectuées rue par rue par les agents de la Police municipale et de la Fondation des parkings. Les données récoltées servent ensuite à ajuster le dimensionnement de l'offre. Il est à relever que la plupart des situations traitées constituent des interventions mineures.

Pouvons-nous avoir un relevé des accords de l'État ?

L'accord de l'Etat se traduit par une validation des plans de marquage qui nous permettent ensuite de procéder aux travaux.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Groupe socialiste : Les passages piétons de notre commune sont-ils aux normes de sécurité ?

La norme VSS SN 640 241 « Traversées à l'usage des piétons et deux-roues légers » prévoit notamment que, pour qu'un passage piéton soit sécurisé, la visibilité nécessaire doit être de 25 mètres lorsque la vitesse est limitée à 30 km/h, de 40 mètres si la vitesse est limitée à 40 km/h, de 55 mètres si la vitesse est limitée à 50 km/h et de 75 mètres, respectivement 100 mètres si la vitesse est limitée à 60 km/h en et hors localité. Ces règles s'appliquent pour les passages piétons qui ne sont pas pourvus de feux de signalisation. Cette norme VSS répond aux exigences de l'article 6a de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR). Dans ce contexte, nos questions sont les suivantes :

- Quel est le pourcentage de passages piétons de notre Commune qui répondent aux exigences de sécurité de la norme SN 640 241, en particulier sur l'aspect de la distance de visibilité ?
- Combien de passages piétons ne respectent pas la norme de sécurité SN 640 241, en particulier sur l'aspect de la distance de visibilité ?
- Quels sont les types d'obstacles qui limitent la visibilité des passages piétons qui ne répondent pas à la norme de sécurité SN 640 241 (bâtiments, végétation, stationnement, autres obstacles, plusieurs obstacles différents) ?
- Quelles sont les mesures que la Commune entend prendre pour mettre aux normes de sécurité les passages piétons qui ne le seraient pas (installer des feux de circulation ou supprimer les obstacles à la visibilité) ?

Nous remercions vivement le Conseil administratif de ses réponses.

Questions orales

M. Voignier : Problèmes lors de la levée des ordures

M. Voignier demande si le Conseil administratif a entendu parler de plaintes concernant la levée des conteneurs qui sont pucés. On lui a rapporté que certains commerces ont dû faire des recours parce que, par exemple, quand le conteneur est vidé dans le camion, deux conteneurs sont comptés si le conteneur est secoué.

Mme Molinari se renseignera à ce propos et apportera une réponse ultérieurement.

M. Voignier : Terrasses temporaires les jours de marché

M. Voignier constate qu'aujourd'hui, le marché a retrouvé sa configuration initiale et que, par conséquent, des restaurateurs ont vu leur terrasse être un peu amputée, ce qu'ils regrettent, outre le fait que des stands de nourriture ou de boisson se situent en face de leur établissement, surtout le samedi. Sachant que la zone piétonne devrait être agrandie, la configuration du marché ne pourrait-elle pas être revue, pour gagner un peu d'espace, au lieu d'avoir des stands qui sont serrés les uns aux autres ?

Mme Lammar rappelle que l'art. 7 al. 9 du règlement sur les terrasses dispose que « la surface maximale à laquelle les établissements ont droit pour leur terrasse correspond à 80% de leur surface intérieure. Cette règle ne s'applique pas pour les terrasses se trouvant dans le périmètre de la zone piétonne. De ce fait, une extension est possible aux fins de favoriser l'animation et sous réserve de libérer les espaces à disposition les jours de marché ou de manifestations spéciales. » C'est ce qui figure dans le règlement depuis des années. Avec le Covid, il est vrai qu'il a fallu modifier passablement la configuration du marché, avec une adaptation quasi-permanente en fonction de l'évolution des mesures sanitaires. M. Voignier se souvient peut-être que la Commune avait d'abord réparti le marché sur les différentes places de Carouge (Octroi, Sardaigne, Marché). Puis le marché avait pris place sur le boulevard des Promenades, la Taillanderie et le parking vers le canal. Finalement, il était retourné sur le périmètre central (parvis de l'église, Marché et rue Saint-Joseph), mais avec un espacement entre les stands qui garantissait un peu plus de sécurité au niveau du Covid. Quand les mesures sanitaires ont commencé à être levées, le marché a pu revenir à sa configuration pré-Covid, que la Commune a toutefois souhaitée plus espacée pendant un certain temps. Enfin, quand toutes les mesures sanitaires ont été levées, il y a quelques semaines, et au vu de la demande expresse des marchands du marché qui souhaitaient un retour complet à la configuration pré-Covid, celle-ci a été remise en place. Les restaurateurs n'ont plus pu utiliser les espaces qui étaient à disposition dans la configuration précédente, puisque la priorité était au marché, conformément au règlement selon lequel les extensions sont possibles sous réserve de libérer les espaces à disposition les jours de marché. À noter que les restaurateurs continuent de bénéficier de leur terrasse : c'est uniquement l'extension qui se voit un peu robotée. La Commune n'a donc rien fait de plus que de revenir à la situation normale et acceptée depuis des années. Concernant la demande de M. Voignier d'étudier une autre configuration, il faudrait en discuter aussi avec les marchands du marché, qui sont les principaux concernés puisque, si la Commune fait un marché, c'est bien pour qu'il fonctionne et que non seulement la population, mais aussi les marchands soient satisfaits. Une extension éventuelle du marché à la rue Saint-Joseph est en cours d'étude, mais la situation est un peu complexe puisque des commerces se trouvent sur cette rue et qu'on peut difficilement mettre un stand de marché devant un commerce. Mme Lammar ajoute qu'une attention particulière sera portée au type de stands qui sont installés en face des restaurants.

M. Voignier se réjouit d'apprendre que la Commune étudie une évolution de la configuration du marché, mais il souligne qu'il est aussi possible de revoir les règlements, pour que les terrasses puissent rester. Il est important de prendre en compte l'avis des marchands, mais il ne faut pas non plus ignorer celui des restaurateurs. De plus, la population appréciait la configuration espacée.

M. Morex : Place du marché

M. Morex était intervenu il y a quelques années sur le parcage des vélos contre les barrières de protection des WC publics à la place du Marché. Suite aux mesures prises par la Commune, cette pratique a cessé. En revanche, aujourd'hui, c'est la barrière historique de la place du Marché qui sert de parcage à vélos. M. Morex demande jusqu'à quand la Commune va tolérer cette situation.

Mme Molinari relève que la question des places de vélos et deux-roues est problématique, de manière générale. C'est la raison pour laquelle des études sont en cours, dans le but d'avoir une réflexion plus générale. Les aménagements sur la première partie, Noirettes 1 et 2, ont déjà été réalisés. En outre, des améliorations ponctuelles sont mises en place aux endroits où il est simple de le faire. Mme Molinari

ajoute qu'il est difficile de canaliser ce genre de comportements. Des campagnes d'information et de sensibilisation, en posant des cravates par exemple, peuvent toutefois y contribuer.

M. Morex réplique que ce parage à vélo dénature cette place. C'est de la pollution visuelle.

Concernant la répression, Mme Hiltbold mentionne que les vélos n'ont pas de plaque et qu'ils ne sont pas soumis aux mêmes règles de stationnement que les scooters. À la suite de l'intervention de M. Morex il y a quelques années, des panneaux avaient été installés et ils avaient été bien respectés. Mais si la Commune devait installer des panneaux sur toutes les barrières, Mme Hiltbold imagine que la CMNS ne manquerait pas de considérer qu'une telle mesure dénature le patrimoine. Cela dit, le stationnement des vélos est un problème important. En venant ce soir à la séance, Mme Hiltbold a vu deux cyclistes, qui allaient au marché, parquer leur vélo sur la place bondée, au lieu de les parquer à la place du Temple, ce qui aurait été plus logique. Ils auraient peut-être pu marcher quelques mètres. Mme Hiltbold signale que la police municipale réfléchit à des mesures de prévention, par le biais de cravates qui seraient mises sur les vélos. Il faut savoir que, pour les vélos qui n'obstruent pas le passage, la Commune ne peut faire que de la prévention. Elle peut aussi enlever les épaves, mais la procédure est relativement compliquée. Mme Hiltbold note qu'aujourd'hui, toujours plus de personnes utilisent un vélo. Pour empêcher les vols, elles les attachent à des barres. Mme Hiltbold partage le sentiment de M. Morex s'agissant de la pollution visuelle, mais il faut essayer de trouver des solutions en proposant des places.

M. Morex : Rue Vautier

La deuxième question de M. Morex a encore trait aux vélos, mais cette fois à la rue Vautier. Des épingles ont été mises sur les trottoirs pour empêcher les voitures de stationner. Or, elles sont utilisées pour parquer les vélos, ce qui entraîne des situations assez rocambolesques. Ainsi, l'autre jour, M. Morex a dû descendre du trottoir parce qu'il a croisé une poussette et que deux vélos entravaient le trottoir. Il demande ce que la Ville de Carouge attend pour enlever ces épingles et mettre des poteaux. Les cyclistes ne cadenassent pas leur vélo aux poteaux puisque cela n'empêcherait pas les vols.

Mme Molinari relève d'abord qu'auparavant, quand de nombreuses voitures étaient parkées à la place du Marché, l'on était peut-être moins attentif au respect du patrimoine, et qu'on l'est devenu peut-être plus maintenant qu'on y trouve des vélos, qui sont pourtant bien moins encombrants. Pour en revenir à la question de M. Morex, la problématique est complexe, raison pour laquelle des études approfondies sont en cours. L'épingle est importante pour pouvoir accrocher de manière sécurisée le vélo, ce qui n'est pas possible avec un simple poteau. Mme Molinari note en outre que les trottoirs sont, à plusieurs endroits, suffisamment étroits pour rendre compliquée la cohabitation entre piétons et vélos garés. Enfin, il faut savoir que la pratique du vélo a augmenté d'environ 20% ces deux dernières années à Genève, ce qui est considérable. Il faudra donc réaménager les espaces publics en tenant compte de cette réalité aussi.

M. Morex invite Mme Molinari à emprunter le trottoir de la rue Vautier pour mieux comprendre la question qu'il a posée.

M. J.-M. Antonioli : Pollution lumineuse

En remontant la rue Ancienne l'autre jour, M. J.-M. Antonioli a été stupéfait de voir trois néons blancs éblouissants sur la façade de l'auberge communale, alors que le Conseil municipal parle depuis de nombreuses années de pollution lumineuse. Il ne comprend pas ce que font là ces néons, qui éclairent même la façade située en face de l'auberge communale. La Commune elle-même a fait des efforts pour adoucir ses éclairages, les commerçants en font aussi – certains éteignent même leur éclairage. Mais l'auberge communale, elle, a trois néons blancs aveuglants, qui dénaturent le bâtiment et qui sont une véritable pollution visuelle et lumineuse. Ils font penser à la rue du Marché, quand la Ville de Carouge n'arrivait pas à résoudre les problèmes de lumière au sol. M. J.-M. Antonioli souhaite que la

Commune intervienne pour faire en sorte que l'auberge communale au moins adoucisse cette lumière éblouissante.

Mme Molinari n'avait pas connaissance de cette situation qui, telle que la décrit M. J.-M. Antonioli, ne semble en effet pas cohérente, d'autant moins pour une auberge communale. La Commune prendra langue avec les gérants pour résoudre ce problème. Quant aux lumières au sol sur la place du Marché, Mme Molinari l'a annoncé lors de la précédente séance : elles sont définitivement éteintes.

M. Fraomene : Bornes réparation vélos

M. Fraomene rappelle que le groupe PLR avait déposé une motion en septembre 2021 pour l'étude de bornes de réparation vélos mais n'a toujours pas obtenu de réponse à ce jour. L'été approchant, il souhaiterait savoir quand la motion sera traitée.

Mme Molinari indique que cette motion est en train d'être intégrée dans les études pour le réaménagement des secteurs C1 et C2 (Centre-ville et Est). Renseignement pris auprès de la Commune de Lancy, puisqu'il avait été question de la borne de réparation installée devant le centre commercial de la Praille, les retours sont mitigés quant à l'utilisation de ladite borne, son entretien, etc. La Ville de Carouge envisage donc de prendre des modèles qui seraient plus adéquats. Mais Mme Molinari tient à rassurer M. Fraomene : loin d'elle l'idée d'oublier les vélos.

M. Fraomene : Mobilité

Au nom du groupe PLR, M. Fraomene indique que celui-ci a demandé trois fois (en commission, lors de la question écrite à laquelle Mme Molinari a répondu plus tôt, et ce soir encore) un relevé officiel des places compensées pour savoir comment les 337 places ont été compensées ces cinq dernières années. En d'autres termes, le groupe PLR souhaite savoir précisément où les places supprimées ont été compensées.

Mme Molinari s'étonne de cette remarque puisque des réponses précises ont déjà été données en commission. Pour chaque demande de construction ou d'aménagement qui implique une suppression de places, la Commune doit automatiquement entrer en discussion avec le Canton qui lui communique quelle est exactement la situation au moment de la demande et qui confirme si, oui ou non, elle peut compenser ces places selon les propositions qu'elle a faites. Mais Mme Molinari fera volontiers un retour en commission sur les différents projets.

M. Fraomene suggère qu'il serait plus simple que le Conseil administratif, dans les prochains projets qu'il soumet au Conseil municipal et qui suppriment des places, indique d'emblée où ces places seront compensées.

Mme Molinari prend l'exemple de la rue du Collège. La Commune sait en l'occurrence qu'il existe de la marge au moment où elle élabore le projet, mais c'est ensuite aux autorités cantonales de confirmer la disponibilité par parking (plutôt Sardaigne, plutôt Octroi, ou plutôt le centre communal). La Commune sait qu'il existe un réservoir, mais ce n'est qu'au moment de la demande d'autorisation de construire qu'elle obtient les spécificités.

M. Fraomene : Moraines

Il y a environ un mois, un dimanche, M. Fraomene a signalé l'incendie d'une poubelle à l'arrêt de bus n° 11 à la rue des Moraines. La police municipale est intervenue suite à l'alerte des pompiers et a éteint le feu. Le lendemain, la poubelle a été enlevée. Un mois et une semaine plus tard, il n'y a toujours pas de poubelle. Des déchets aux alentours de l'arrêt sont apparus, qu'on ne voyait pas quand la poubelle était en place.

Mme Molinari signale d'abord que la poubelle supplémentaire à l'arrêt de bus « Armes » a été ajoutée, à la suite de la question de M. Morex, qui lui a dit que cela avait été fait « en un temps record, de mémoire de Conseiller municipal de très longue date » - et elle le remercie pour ce compliment. Concernant la question de M. Fraomene, une commande est en cours, d'autres poubelles ayant fait l'objet de déprédations. La poubelle évoquée par M. Fraomene ayant déjà été brûlée deux fois, il convient de la remplacer par un modèle qui soit plus résistant.

Dans ce cas, M. Fraomene suggère d'essayer de trouver une solution provisoire. Une absence aussi prolongée de poubelle donne une mauvaise image de la Commune.

M. Fraomene : Parking Menuisiers

M. Fraomene indique que le groupe PLR souhaite obtenir le montant total que la Commune a dépensé depuis le début du projet de parking jusqu'à sa fin, c'est-à-dire sa non-réalisation. Les montants concernant l'étude avaient été communiqués en commission, mais il manquait des informations sur les frais pour compenser les autres acteurs de l'opération, sachant que l'accès au parking privé et celui du parking privé devaient être mutualisés.

Mme Molinari prend note de cette demande.

M. Fraomene : La Praille

M. Fraomene mentionne que des travaux ont été réalisés au niveau du giratoire, à la hauteur de la rue Antoine-Jolivet. En passant à cet endroit un matin, il a été surpris de constater qu'une dizaine de places de parc avaient disparu. Il ne lui semble pas que le Conseil municipal ait été informé de la suppression de ces places de parking. Il souhaiterait connaître les raisons de cette suppression et la façon dont ces places ont été compensées.

Mme Molinari se renseignera.

Mme Merle : Place du Marché

Mme Merle a constaté hier qu'un des commerçants sur la place du Marché avait posé un trépied pour inviter les cyclistes à être attentifs, sachant que des serveurs peuvent traverser la rue puisque des terrasses se trouvent de tous côtés. Elle regrette que les commerçants carougeois soient obligés de poser eux-mêmes leurs propres panneaux, alors que le Conseil municipal a discuté il y a déjà un bon moment de la pose d'une signalétique provisoire qui inciterait les cyclistes à rouler prudemment. Elle souhaite savoir quand cette signalétique sera posée – si possible avant l'été, au vu de la multiplication des terrasses et de la fréquentation de la place du Marché.

Mme Molinari voit bien le panneau dont parle Mme Merle. Elle souligne toutefois que la Commune a installé depuis longtemps des panneaux, qui ont même été remis en état dernièrement parce qu'ils avaient été déchirés. Ces panneaux invitent les cyclistes à rouler en respectant les piétons. Ils sont situés à toutes les entrées de la place du Marché, aussi bien en face du Café du Marché où se trouve le panneau mentionné par Mme Merle, que vers le magasin de vélos et à l'arrivée depuis la rue Saint-Joseph.

Quand le Conseil municipal a parlé de panneaux, Mme Merle pensait à des panneaux plus visibles. En tant que Carougeoise qui se balade régulièrement à la place du Marché, elle trouve que les panneaux existants sont très peu visibles.

S'agissant de posters au format mondial, ces panneaux semblent suffisamment grands à Mme Molinari. Cela dit, le service des espaces verts est déjà intervenu à plusieurs reprises pour remettre dans le bon sens des panneaux qui avaient été tournés, et qui n'étaient donc plus face à la rue, mais perpendiculaires à celle-ci.

M. Barbuzzi : Tir au canon

M. Barbuzzi, qui est membre du comité du tir au canon, annonce que le tir de printemps aura lieu ce samedi, de 10h à 17h. Ceux qui souhaitent y assister seront les bienvenus et bien accueillis au stand de tir au canon. M. Barbuzzi précise qu'il s'agit d'un tir sportif et accessible à tous, y compris aux enfants. C'est une discipline très simple et une activité très ludique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h25.